

PRO
2013



RAPPORT D'ACTIVITÉS

Sur le prix et la qualité du service public de collecte
et de traitement des déchets
Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000

Exercice 2013



10 20 30 40
50 60 70 80

Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000

La loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, et plus précisément le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 publié par le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, définit les grandes lignes d'un rapport qui doit être rédigé par l'ensemble des collectivités compétentes dans le domaine des déchets ménagers, et cela afin de garantir la transparence de leur activité et l'information des usagers.

L'article 40 de la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale stipule : "le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus."



Présentation de la structure

1. Le territoire
2. L'organisation institutionnelle
3. L'équipe administrative et technique

L'activité 2012 par compétences et services

1. La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif
2. Le quai de transfert
3. Le traitement des déchets ménagers
4. Les déchetteries et la collecte des points d'apport volontaire
5. Synthèse des quantités collectées et objectifs réglementaires
6. Les installations de stockage de déchets inertes
7. Le garage
8. Les opérations spécifiques
9. Le service communication et l'animation

Les données financières

1. Coût annuel moyen par habitant
2. Les principales recettes de fonctionnement par service
3. Marchés conclus au cours de l'exercice budgétaire 2013
4. Evolution budgétaire de 2009 à 2013
5. Evolution-cours de la dette



1. Le territoire

La mise en place progressive de la réforme des intercommunalités n'a encore que peu d'impact sur l'organisation du SIRTOM.

Durant le 1^{er} trimestre 2013, trente-neuf communes ont encore eu recours aux services du SIRTOM de la Région d'Apt pour une population de 45 651 habitants permanents (source INSEE recensement 2010 – population municipale sans double compte). Avec le rattachement de la commune d'Oppedette à la communauté de communes du Pays de Banon et leur départ du SIRTOM au 1^{er} avril 2013, ce sont trente-sept communes totalisant 45 590 habitants qui constituent le Syndicat.

Il n'y a plus que quatre communes qui adhèrent individuellement au syndicat : les Beaumettes, Buoux, Gordes et Joucas. En effet, les communes d'Aurel, Ferrassières, Saint-Christol d'Albion, Saint-Trinit et Sault sont représentées depuis le 1^{er} janvier 2013 par la Communauté de communes Ventoux-Sud.

Pour les autres communes, elles adhèrent par l'intermédiaire des trois communautés de communes : C.C. du Pays d'Apt, C.C. de Coustellet et C.C. du Pont Julien.

La commune de Monieux est toujours desservie par convention pour la collecte sélective et les déchetteries (C.C. Ventoux-Sud) et la C.C. du Pays de Banon utilise nos déchetteries pour les habitants d'Oppedette et Sainte-Croix-à-Lauze par convention.

2. L'organisation institutionnelle

Le SIRTOM de la région d'Apt est administré par un comité syndical dont les sièges sont répartis entre les communes et les communautés de communes adhérentes.

Chaque commune est représentée, quel que soit le nombre d'habitants, par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ce qui représente un total de 74 délégués titulaires et 74 suppléants.

- **Le Comité syndical**

Le comité syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat. Il s'agit d'une compétence de droit commun très large dont le vote du budget est l'acte principal. En effet, le budget fixe les autorisations de recettes et de dépenses pour l'année en cours.

En 2013, le Comité s'est réuni 3 fois :

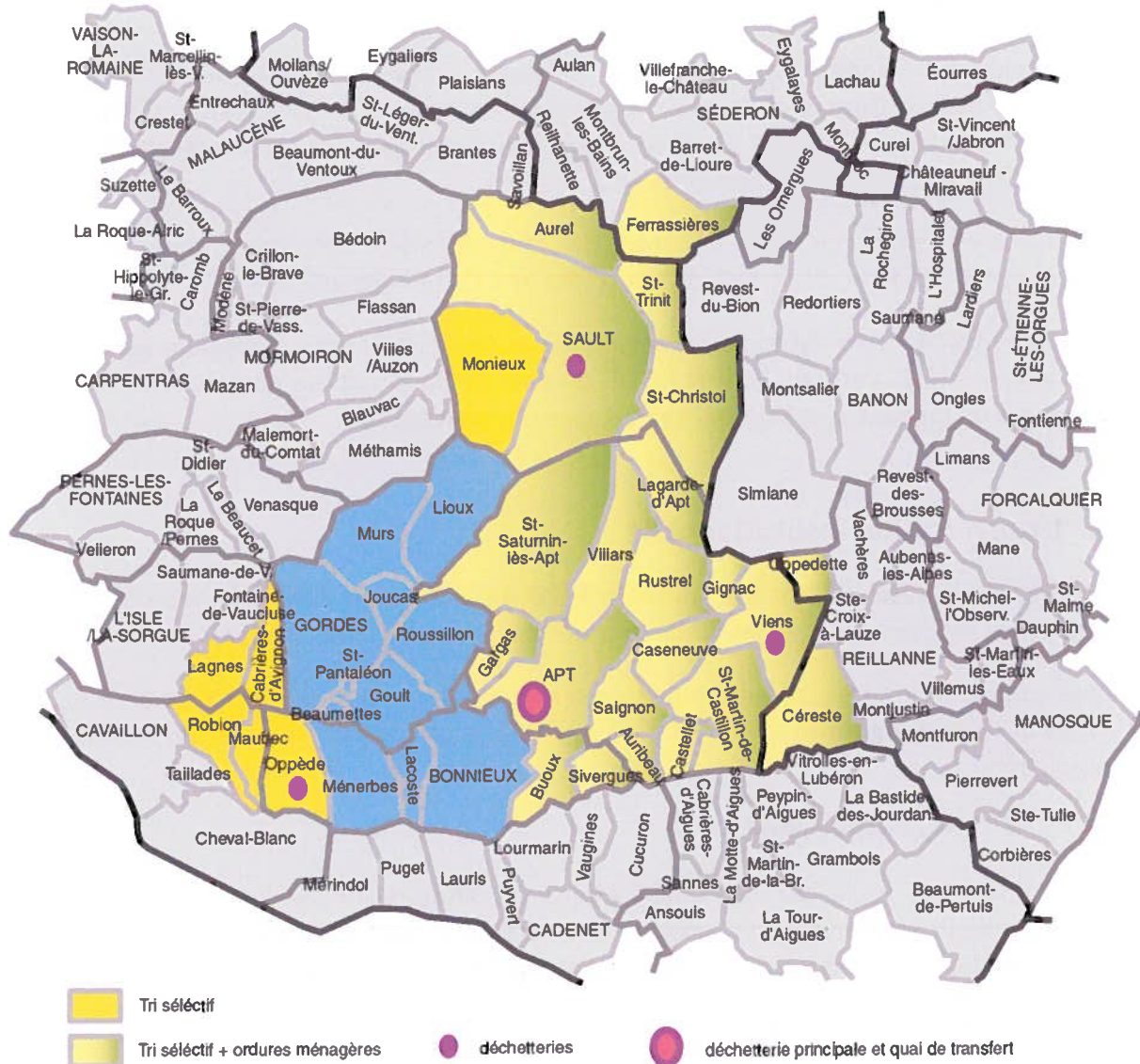
- le 14 février à la Tuilière – St Saturnin lès Apt (vote du budget 2013)
- le 25 juin à Apt (présentation du rapport d'activité 2012)
- le 30 décembre à Apt (débat d'orientations budgétaires 2014) suite au manque de quorum de la séance du 10 décembre à Rustrel

- **Le Bureau syndical**

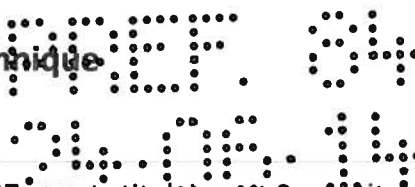
Le bureau syndical agit par délégation du comité pour le règlement des affaires courantes.

En 2013, le Bureau s'est réuni 4 fois à Apt dans les locaux du SIRTOM aux dates suivantes :
27 mars, 11 juin, 18 septembre et 29 octobre.

Territoire du SIRTOM de la Région d'Apt



3. L'équipe administrative et technique



L'effectif pourvu pour l'année 2013 est de 47 agents titulaires et 9 non titulaires.

- **Les services administratifs**

Les services administratifs comptent 8 agents titulaires dont 1 à temps partiel et 2 non titulaires dont 1 contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Les services administratifs sont divisés en 4 secteurs :

- Le service comptabilité et gestion
- Le service du personnel
- Le service des marchés publics
- Le service communication et animation

- **Les services techniques**

Les services techniques comptent 39 agents titulaires et 1 apprenti. En fonction des besoins des agents saisonniers ou en remplacement d'agents malades sont recrutés.

Le service de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif (bacs jaunes) est placé sous la responsabilité d'un chef de service qui s'occupe de l'organisation des tournées, de la gestion au quotidien des agents, des relations avec les usagers et les collectivités et de tous les aspects techniques concernant ce service.

La collecte est assurée par une équipe d'agents titulaires composée de 6 chauffeurs poids-lourds et 16 ripeurs complétée par des saisonniers.

Le quai de transfert, avec deux agents permanents, fonctionne sans interruption du lundi au samedi de 5h45 à 18h45.

Les déchetteries et la collecte des points d'apport volontaire sont placées sous la responsabilité d'un unique chef de service qui encadre 9 agents titulaires.

L'entretien de l'ensemble des véhicules et du matériel est assuré par un chef d'atelier, un mécanicien et un apprenti. Les horaires de travail permettent une ouverture de ce service de 5h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

L'entretien des locaux est assuré par du personnel à temps partiel.

REPARTITION des COMPETENCES - Année 2013

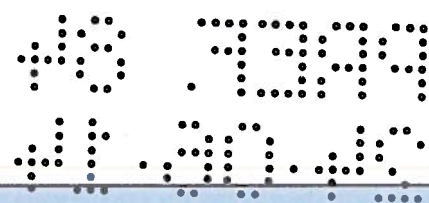
* Population légale 2010 entrant en vigueur le 1/01/2013 (source INSEE)

Communes	Population*	Collecte ordures ménag.	Sélectif bacs jaunes	Sélectif P.A.V.	Déchetteries	Traitement
APT	11750	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
AUREL	182	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
AURIBEAU	75	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
LES BEAUVETTES	238	GORDES	GORDES	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
BONIEUX	1420	Cité Com. Pont Julien	Cité Com. Pont Julien	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
BUDUX	118	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
CABRIERES D'AVIGNON	1810	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
CASENEUVE	448	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
CASTELLET	116	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
CERESTE	1264	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
FERRASSIERES	118	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
GARGAS	2820	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
GIGNAC	56	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
GORDES	2113	GORDES	GORDES	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
GOULT	1161	Cité Com. Pont Julien	Cité Com. Pont Julien	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
JOUCAS	326	Cité Com. Pont Julien	Cité Com. Pont Julien	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
LACOSTE	413	Cité Com. Pont Julien	Cité Com. Pont Julien	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
LAGARDE D'APT	37	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
LAGNES	1681	Cité Com. Pont Julien	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
LIJOUX	252	Cité Com. Pont Julien	Cité Com. Pont Julien	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
MAUBEC	1874	Cité Com. Pont Julien	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
MENERBES	1104	Cité Com. Pont Julien	Cité Com. Pont Julien	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
MONIEUX *	338	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
MURS	422	Cité Com. Pont Julien	Cité Com. Pont Julien	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
OPPEDE	1359	Cité Com. Pont Julien	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
OPPEDETTE	61	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
ROBION	4120	Cité Com. Pont Julien	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
ROUSSILLON	1305	Cité Com. Pont Julien	Cité Com. Pont Julien	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
RUSTREL	749	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
SAIGNON	1024	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
SAULT	1362	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
SI CHRISTOL	597	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
SI MARTIN DE CASTILLON	751	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
SI PANTALEON	186	Cité Com. Pont Julien	Cité Com. Pont Julien	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
ST SATURNIN D'APT	2658	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
SI TRINIT	123	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
SIVERGUES	48	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
VIENS	506	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
VILLARS	788	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM

45388

* MONIEUX: commune non adhérente, liée par convention pour la déchetterie et la collecte sélective.

49551 habitants des communes adhérentes (hors Monieux)



L'activité 2013 par compétences et services



Le SIRTOM de la région d'Apt est un syndicat mixte ayant pour objet la réalisation et la gestion des équipements nécessaires à la gestion des déchets ménagers et assimilés, ainsi que la gestion et l'organisation de la collecte.

Le SIRTOM exerce l'intégralité de la compétence transfert et traitement. En ce qui concerne les collectes, une partie de la compétence est exercée directement par des communes ou des communautés de communes, à savoir :

- Collecte des ordures ménagères : communauté de communes de Coustellet, communauté de communes du Pont Julien ainsi que les communes de Gordes, Joucas et les Beaumettes.
- Collecte du tri sélectif : communauté de communes du Pont Julien et les communes de Gordes, Joucas et les Beaumettes.

1. La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif

- Collecte des ordures ménagères résiduelles

Depuis le 1^{er} avril 2013, cette collecte concerne 37 communes pour une population permanente de 45 590 habitants.

Les déchets ménagers résiduels sont collectés en points de regroupement à l'aide de bacs roulants de 240 à 750 litres, avec une fréquence de 2 à 5 fois par semaine, qui est plus forte pendant la saison estivale. L'ensemble de ces bacs subit un lavage et une désinfection deux fois par an, au printemps et à l'automne.

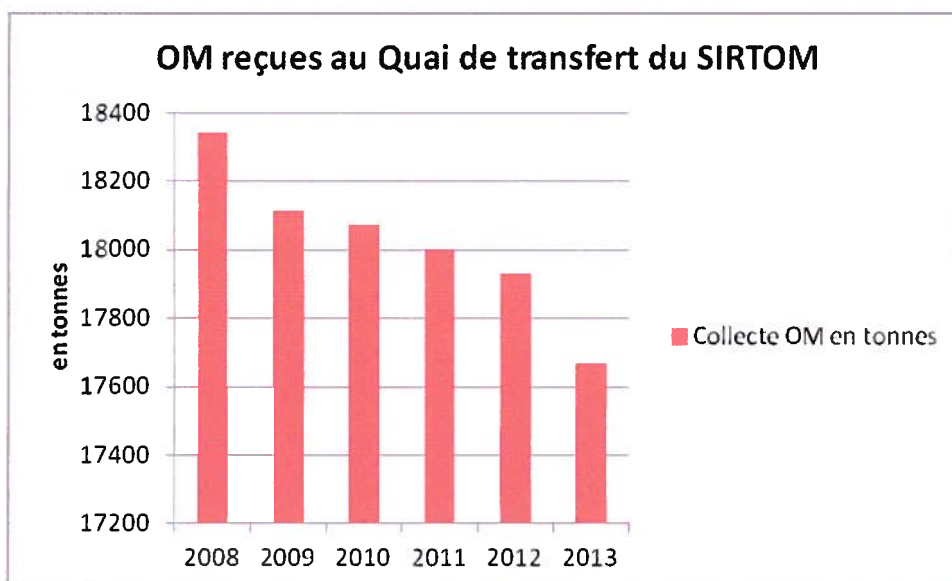
Collecteur	Ordures ménagères Nombre de communes collectées	Tri sélectif Nombre de communes collectées
SIRTOM	21	26
CC du Pont Julien	9	9
CC de Coustellet	5	
Commune de Gordes	2	2
Total	37	37

En 2013, ce sont 18 229.20 tonnes d'ordures ménagères résiduelles qui ont été réceptionnées au quai de transfert du SIRTOM de la région d'Apt dont 17 668.56 tonnes provenant de la collecte des usagers.

Répartition et tonnages d'OM collectés pour l'année 2013

Collecteur	Nbre de communes collectées	Nbre d'habitants	Tonnage collecté	Kg par Habitant
SIRTOM	21	25 945	9 893.20	381.31
CC du Pont Julien	9	6 589	2 882.44	437.46
CC de Coustellet	5	10 844	3 622.32	334.04
C de Gordes	2	2 352	1 270.60	540.22

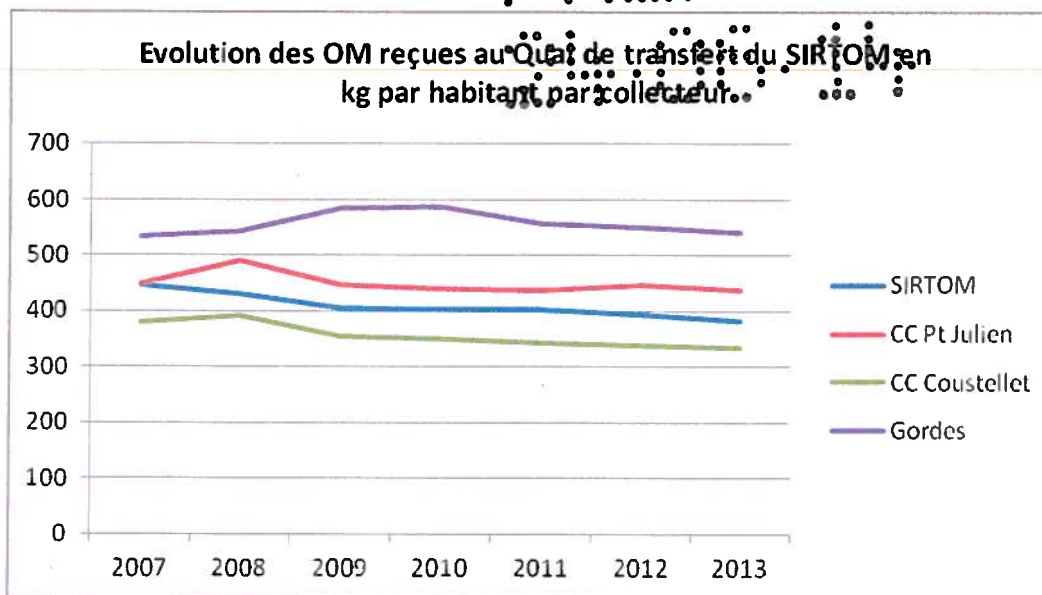
La baisse des tonnages d'ordures ménagères collectés auprès des usagers se poursuit de façon significative sur tout le territoire.



Pour l'année 2013, sur l'ensemble du territoire, la quantité de déchets ménagers produits est de 386.00 kg par habitant.

Ainsi les ordures ménagères collectées sur l'ensemble du territoire du SIRTOM ont diminué de près de 23 kg par habitant et par an entre 2009 et 2013.

Nous continuons cependant à enregistrer d'importantes disparités entre les secteurs collectés.



Ainsi la production par habitant et par an varie de 334 kg pour le secteur collecté par la CC de Coustellet à 540 kg pour la zone touristique de Gordes en passant par 381 kg pour les secteurs collectés par le SIRTOM et 437 kg pour les communes de la CC de Pont Julien et Joucas.

- **Collecte des bacs jaunes**

Le SIRTOM exerce directement la collecte du tri sélectif auprès de 27 communes soit une population permanente de 36 789 habitants.

Répartition et tonnages de tri sélectif collectés pour l'année 2013

Collecteur	Nombre de communes collectées	Tonnage collecté	Kg par habitant et par an
SIRTOM	27	1 058.68	28.77
CC du Pont Julien	9	206.44	31.33
C. de Gordes	2	54.88	23.33

Ce qui représente un total de 1 320.00 tonnes de déchets recyclables collectés et réceptionnés au quai de transfert du SIRTOM de la région d'Apt.

Ces déchets ont ensuite été expédiés par semi-remorques à fonds mouvants au centre de tri de Sud-Est Assainissement à Manosque pour y être triés et conditionnés en balles afin de les envoyer en filière de recyclage.

2. Le quai de transfert

Les déchets arrivant au quai de transfert sont répartis en deux catégories : ordures ménagères et déchets recyclables.

En 2013, ce sont 18 229,20 tonnes d'ordures ménagères et 1 320,00 tonnes de déchets recyclables issus du tri sélectif (bacs jaunes et PAV) qui ont été réceptionnées.

Le personnel effectue les chargements des semi-remorques et les déchets sont transférés à l'usine d'incinération de Vedène pour les OM et au centre de tri du Jas-de-Rhodes pour les déchets issus des bacs jaunes.

Ce qui représente pour 2013 le nombre de voyages suivant :

- Ordures ménagères : 685 voyages à l'usine d'incinération NOVERGIE à Vedène
59 voyages au CSDU de SITA SUD à Entraigues
- Tri sélectif : 148 voyages au centre de tri de Manosque.

Lors des arrêts techniques de l'usine d'incinération, les OM sont transférées à Entraigues pour y être enfouies.

Ordures ménagères transférées (en tonnes)

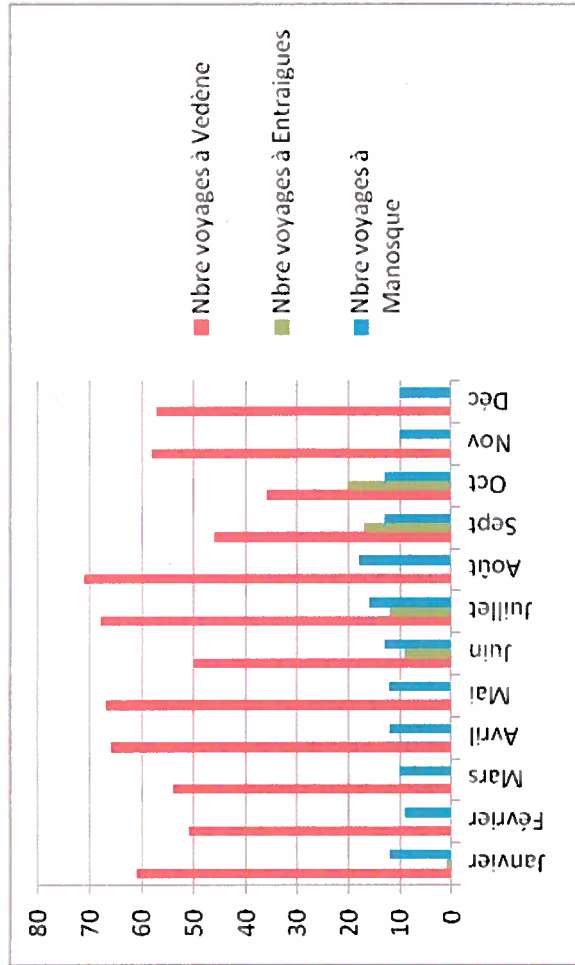
Année 2013	Vedène Incinération	Entraigues Stockage	Total
Janvier	1 393,66	20,02	1 413,68
Février	1 073,20		1 073,20
Mars	1 225,52		1 225,52
Total 1^{er} trimestre	3 692,38	20,02	3 781,66
Avril	1 518,46		1 518,46
Mai	1 628,02		1 628,02
Juin	1 192,02	211,20	1 403,22
Total 2^{ème} trimestre	4 338,50	211,20	4 549,70
Juillet	1 710,54	287,18	1 997,72
Août	1 844,04		1 844,04
Septembre	1 145,80	429,00	1 574,80
Total 3^{ème} trimestre	4 700,38	716,18	5 416,56
Octobre	920,72	513,38	1 434,10
Novembre	1 374,78		1 374,78
Décembre	1 317,86		1 317,86
Total 4^{ème} trimestre	3 613,36	513,38	4 126,74
Total annuel	16 344,62	1 460,78	17 805,40

3. Le traitement des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont transférées à l'usine d'incinération de Vedène pour y être traitées. Cette unité de valorisation énergétique, propriété du SIDOMRA, est exploitée par délégation de service public par SITA Méditerranée.

réceptionnés durant l'année 2013

2013	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Totaux
Tonnage OM reçu quai de transfert	1225,28	1093,26	1335,16	1518,5	1662,54	1575,04	2006,06	2026,24	1573,80	1499,08	1304,78	1367,94	18187,68
Nbre voyages à Vedène	61	51	54	66	67	50	68	71	46	36	58	57	685
Nbre voyages à Entraigues	1					9	12		17	20			59
Tonnage tri sélectif	89,74	81,00	102,58	99,78	116,90	115,80	125,52	139,74	114,04	126,04	116,94	96,72	1324,8
Nbre voyages à Manosque	12	9	10	12	12	13	16	18	13	13	10	10	148



O.M. : soit en moyenne 23.94 tonnes d'OM par voyage

Tri sélectif : soit en moyenne 8.95 tonnes de tri par voyage

A noter : lors de la maintenance de l'incinérateur de Vedène les OM sont évacuées au CSDU d'Entraigues

4. Les déchetteries et la collecte des points d'apport volontaire

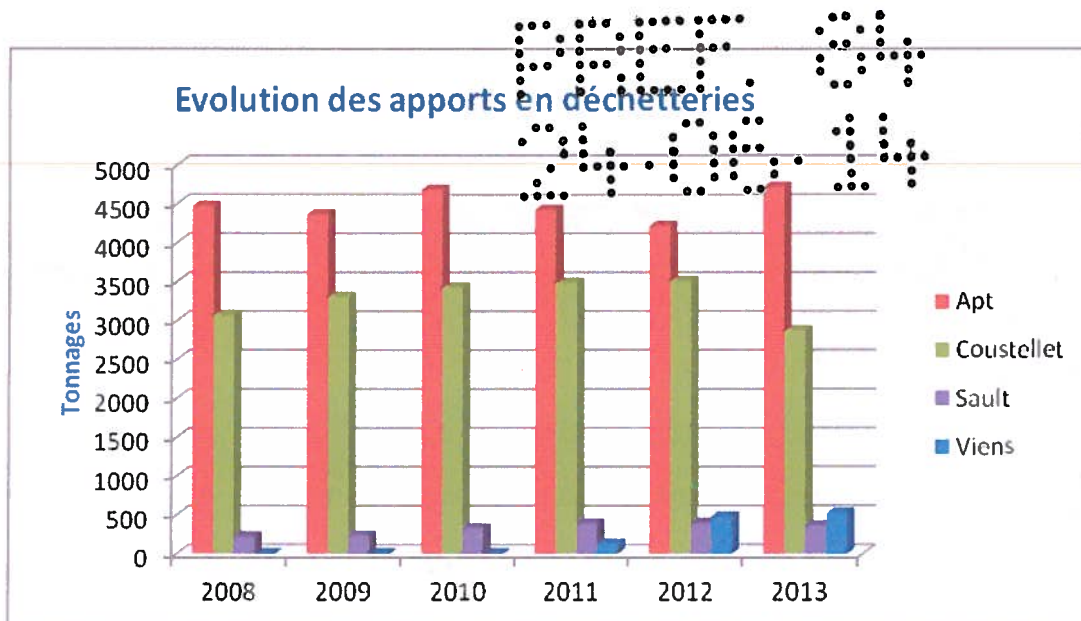
- Les déchetteries.

Le SIRTOM met à la disposition des usagers et des collectivités, quatre déchetteries situées à Apt, Coustellet, Sault et Viens.

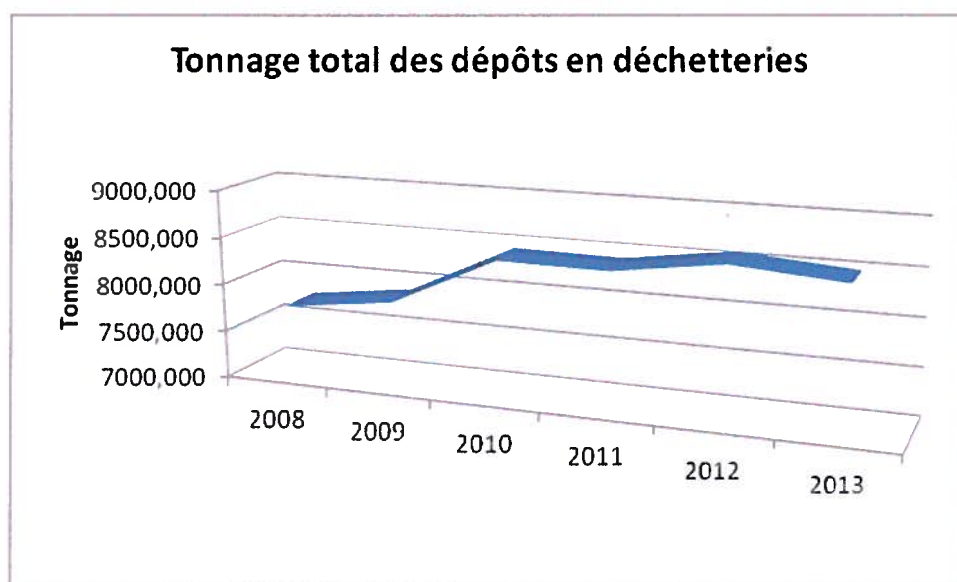
Le SIRTOM assure le transport des déchets issus des déchetteries vers le centre d'enfouissement technique du SIRTOM pour les déchets inertes, vers le centre de tri de SITA au Jas-de-Rhodes pour les déchets recyclables, le CSDU04 pour le « tout venant », ou vers les divers repreneurs pour les métaux, les végétaux et le bois.

Répartition en tonnage des dépôts dans les déchetteries du SIRTOM pour l'année 2013

Déchetteries	Apt		Coustellet		Sault		Viens	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Années								
Tout venant	617.76	959.68	549.22	496.96	97.66	91.66	71.64	114.92
Gravats	1 356.92	1 197.46	1 239.66	786.54	66.78	56.88	144.52	163.30
Cartons	166.96	199.62	176.20	156.10	6.96	12.78	32.14	19.08
Métaux	338.20	339.28	281.76	263.00	49.72	48.16	56.04	58.44
Batteries	8.43	5.94		0.44			0.92	0.0
Végétaux	720.48	885.31	650.76	525.00	51.33	45.32	67.84	59.33
Bois	736.02	850.46	605.04	633.22	86.86	74.86	70.38	89.88
Huiles	4.05	5.77	0.54	3.60		0.82		0.60
Piles	1.80	1.57		0.56				0.52
D.M.S.	31.95	31.86					5.57	7.88
D.E.E.E.	227.95	243.88			30.27	34.22	28.92	28.75
Ampoules	0.36	0.36						
Total en tonnes	4 210.88	4 721.18	3 503.18	2 865.42	389.58	364.70	472.40	524.70
Pneus (unité)	1 261	1 261	302	1 137	260	450	317	300



En 2013, nous avons accueilli dans les déchetteries du SIRTOM 8 476 tonnes, ce qui représente un apport moyen par habitant et par an de plus de 184 kg. Les dépôts de pneumatiques usagés, après une baisse importante l'année précédente, ont représenté 4 272 pneus réceptionnés.



- La collecte sélective des Points d'Apports Volontaires (P.A.V.)

La collecte des points d'apport volontaires équipés de colonnes concerne principalement le verre et le papier.

Evolution de la collecte sélective de proximité de 2006 à 2013

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Verre	1495.12	1418.81	1354.79	1558.78	1557.87	1474.83	1712.34	1635.55
Papiers	944.29	1120.08	1310.08	1204.01	1185.71	1201.99	749.46	1042.61
Emballages	151.17	200.85	227.50	274.05	321.18	255.44	445.19	324.64
Total	2590.58	2739.74	2892.37	3036.84	3064.46	2932.26	2906.99	3002.80
Refus de tri sur papiers et emballages	100.52	122.04	136.69	106.48	145.31	155.15	324.58	194.83
% refus	9.18 %	9.24 %	8.89 %	7.20 %	9.64 %	10.65%	27.17%	14.25 %

Les déchets recyclables issus de la collecte sélective (bacs jaunes et PAV) sont envoyés au centre de tri de Manosque, géré par Sud Est Assainissement, filiale de VEOLIA, afin d'être triés et conditionnés pour ensuite être envoyés aux filières de recyclage.

Quant au verre, il est stocké sur le site des « Desfessis » aux Jean-Jean qui sert de station de transit, puis il est rechargé dans des semi-remorques qui le transfèrent à la Verrerie du Languedoc à Vergèze.

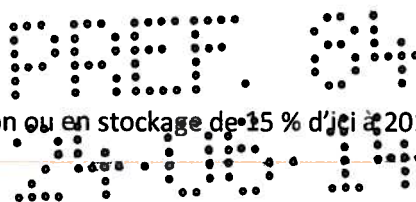
Les cartons font également l'objet d'une collecte séparative, qui pour l'année 2013, s'est élevée à 175.06 tonnes dont 144.62 tonnes collectées directement par le SIRTOM et 30.44 tonnes collectées par un prestataire de la Communauté de Communes du Pont Julien.

5. Synthèse des quantités collectées et objectifs réglementaires

Objectif réglementaire n° 1

Réduire les quantités de déchets partant en incinération ou en stockage de 15 % d'ici à 2012.

Année de démarrage : 2008



Quantités de déchets partant en incinération ou en stockage en tonnes

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Enfouissement*	1043,24	1103,84	1169,36	1249,52	1336,28	1656,54
Objectif 2012					886,75	
Population	42232	44618	44852	45219	45601	46068
Kg/hab	24,70	24,74	26,07	27,63	29,30	35,95
Incinération**	18697,32	18442,54	18408,02	18619,54	18629,32	18229,20
Objectif 2012					15892,722	
Population	41982	44295	44518	44875	45257	45590
Kg/hab	445,37	416,36	413,50	414,92	411,63	398,82
Total incinération et enfouissement	19 740,56	19 546,38	19 577,38	19 869,06	19 965,60	19 885,74
Objectif 2012					16 779,48	

* Tout venant issu des déchetteries

** y compris déchets municipaux

A ce jour, sur le département de Vaucluse, le seul exutoire à l'élimination des ordures ménagères reste l'usine d'incinération de Vedène. Concernant le tout-venant (déchets non recyclable et non valorisable), la seule autre alternative est l'enfouissement. La tenue de cet objectif reste donc très problématique.

Objectif réglementaire n ° 2

A partir de l'année 2009, l'objectif réglementaire est de réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% pendant les 5 années suivantes.

Notre objectif est donc d'arriver pour l'année 2013 à une production de DMA de 482.45 kg par habitant et par an. Notre objectif est atteint depuis 2012 et a été largement dépassé en 2013.

Evolution de la production de Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire du SIRTOM Hors déchetteries et encombrants

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
DMA (tonnes)	21 778.81	21 656.14	21 671.62	21 694.62	21 821.24	21 359.81
Population	41 982	44 295	44 518	44 875	45 257	45 590
Ratio (Kg/hab/an)	518.77	488.91	486.81	483.45	482.16	468.52

Objectif réglementaire n ° 3

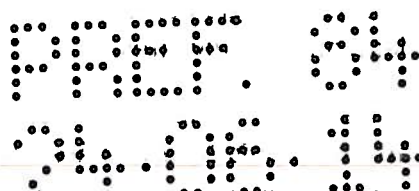
Orienter 35 % en 2012 et 45 % en 2015 des déchets ménagers et assimilés vers des filières de recyclage matière et organique.

Tonnage des Déchets Ménagers et Assimilés orientés vers le recyclage matière et organique

	2009	2010	2011	2012	2013
Collecte sélective	3 036.84	3 064.76	2 932.26	2 906.99	3 130.61
Déchetterie	2 959.83	3 166.42	3 962.91	3 213.74	4 286.29
Déchets verts	1 339.21	1 452.60	1 367.79	1 490.41	1 514.96
Tonnage total recyclé	7 335.88	7 683.78	8 262.96	7 611.14	8 931.86
Tonnage total DMA	21 656.14	21 671.62	21 694.62	21 821.24	21 359.81
% de recyclage	34 %	35 %	38 %	35 %	42 %

L'objectif fixé pour 2012 est atteint depuis 2010, cependant au vu des performances réalisées ces dernières années, l'objectif de 45 % pour 2015 paraissait difficilement atteignable. Or avec la fermeture du site des « Desfessis » qui a entraîné la réalisation d'un marché portant sur l'accueil des déchets inertes issus des déchetteries et leur revalorisation, cet objectif pourrait être atteint.

Objectif réglementaire n° 4



Pour atteindre l'objectif réglementaire de recyclage de 75 % des emballages ménagers, d'après les chiffres d'Eco-Emballages, il faudrait collecter 52.5 kg/hab/an dont 36 kg/hab/an de verre et 16.5 kg/hab/an d'autres emballages.

Types de déchets	Production par habitant et par an
Verre	35.76 kg <i>2012 : 37.55 kg</i>
Papiers	22.79 kg <i>2012 : 16.56 kg</i>
Emballages	7.10 kg <i>2012 : 9.84 kg</i>
Cartons	3.83 kg <i>2012 : 3.42 kg</i>
Total collecte sélective	69.48 kg <i>2012 : 67.37 kg</i>
Ordures ménagères	386.00 kg <i>2012 : 396.20 kg</i>
Quantité totale de déchets collectés	455.48 kg <i>2012 : 463.57 kg</i>

Objectif réglementaire DEEE

L'objectif est de collecter 4 kg par habitant et par an de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

DEEE collectés dans les déchetteries du SIRTOM

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Déchetterie d'Apt	267.71	267.05	265.59	260.50	227.95	243.88
Déchetterie de Sault	26.58	35.57	28.60	34.23	30.27	34.22
Déchetterie de Viens				7.69	28.92	28.75
Tonnage collecté	294.29	302.62	294.19	302.42	287.14	306.85
Population	42 232	44 618	44 852	45 219	45 601	45 590
Kg/hab/an	6.97	6.78	6.56	6.69	6.30	6.73

Objectif très largement atteint depuis plusieurs années.

Ces performances ont permis d'éviter la production de 176 tonnes de CO₂ et de faire économiser 352 barils de pétrole.

FOCUS 2013 Détail des tonnages de DEEE collectés

	2010 (tonnes)	2011 (tonnes)	2012 (tonnes)	2013 (tonnes)	Nbre d'appareils 2012
Gros Electro Ménager Hors Froid	108.70	102.70	106.30	101.80	2 002
Gros Electro Ménager Froid	54.60	56.90	48.80	55.60	1 107
Ecrans	64.20	76.50	65.20	59.60	3 133
Petit Appareil M	66.60	72.00	68.90	70.00	26 703
Total	294.20	308.10	289.30	287.00	32 945

6. Les installations de stockage de déchets inertes (ISDI)

Le SIRTOM gère deux installations de stockage de déchets inertes :

- Un situé aux Jean-Jean, lieu-dit « Les Desfessis » sur la commune d'Apt,
- Un situé sur la commune de Sault au lieu-dit « Dromel ».

En 2013, les tonnages suivants ont été réceptionnés :

	Apports extérieurs	Apports déchetteries	Total
ISDI Les Desfessis			
<ul style="list-style-type: none"> • Mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses 	672.595	972.66	1 645.255
<ul style="list-style-type: none"> • Béton 	15.57		15.57
<ul style="list-style-type: none"> • Terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses 	710.004		710.004
Total Les Desfessis	1 398.169	972.66	2 370.829
ISDI Dromel			
<ul style="list-style-type: none"> • Mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses 	59.20	56.88	116.08
Total général des apports	1 457.369	1 029.54	2486.909

Les déchets inertes provenant des déchetteries d'Apt, Coustellet et Viens sont entreposés sur le site des « Desfessis » aux Jean-Jean.

Le 1^{er} juin 2013, le site a été fermé suite à une obligation de réhabilitation. Les gravats ont alors été déposés chez un prestataire.

7. Le garage

L'entretien des véhicules ainsi que les petites réparations sont assurés en interne.

Le parc de véhicules du SIRTOM de la région d'Ant est composé de :

- 9 bennes ordures ménagères
- 4 camions amphibie 6x4 dont 2 équipés d'une grue pour la collecte sélective
- 1 fourgon pour l'entretien des bacs
- 5 véhicules légers

Kilométrage parcouru par les véhicules du SIRTOM
durant l'année 2013

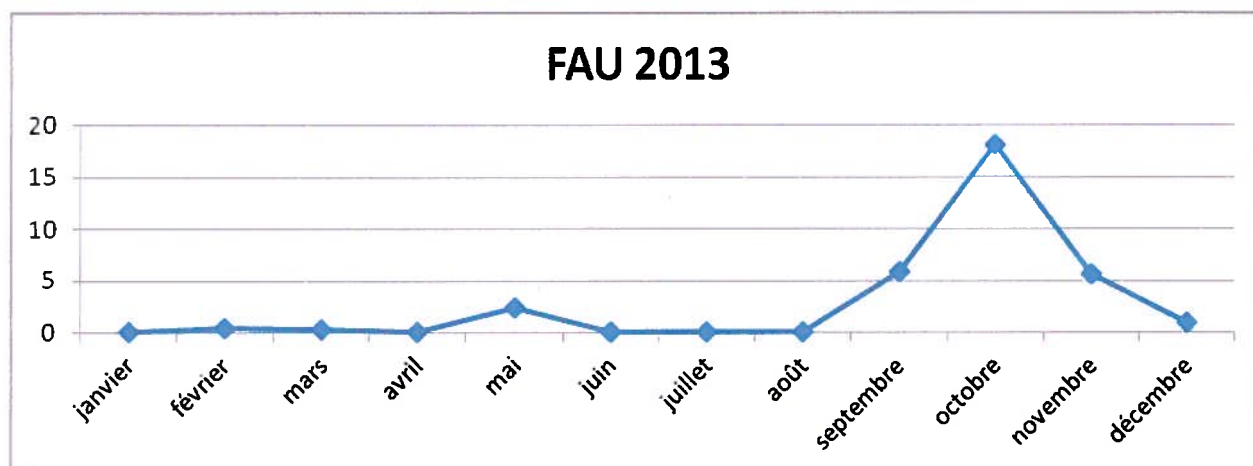
Services	Type de véhicule	Kilométrage
Déchetterie	Poids lourds	90 200
BOM – Tri sélectif	Poids lourds	161 500
Collecte sélective	Poids lourds	28 900
Déchetterie	Véhicule léger	24 000
OM – Entretien bacs	Véhicule léger	24 500
Communication	Véhicule léger	9 400
Garage - Administration	Véhicule léger	12 500
Total kilométrage parcouru		351 000

Aux véhicules s'ajoutent l'entretien des broyeurs à végétaux des déchetteries ainsi que le compacteur à carton de la déchetterie de Coustellet et le compacteur mobile servant à l'ensemble des déchetteries.

8. Les opérations spécifiques : la collecte des films plastiques agricoles usagés

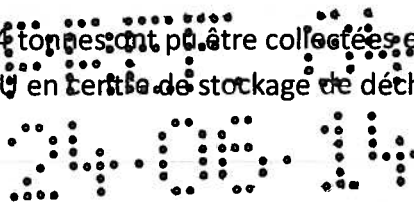
La collecte des Films plastiques Agricoles Usagés a été mise en place sur notre territoire en 2009. En février 2012, le SIRTOM a signé une convention d'adhésion au Programme de collecte des déchets de l'agro-fourriture pour les films agricoles usagés avec ADIVALOR permettant ainsi de bénéficier de la gratuité de cette collecte.

Saisonnalité des dépôts



Durant l'année 2013, 34.18 tonnes de FAU ont été déposées par les agriculteurs sur le site de stockage. Ce qui correspond aux quantités moyennes amenées annuellement.

Malheureusement, durant cette année, seules 9.64 tonnes ont pu être collectées en vue de leur traitement et nous avons dû évacuer plus de 20 tonnes de FAU en centre de stockage de déchets non dangereux pour non-conformité avec les consignes de tri.



9. Le service communication et animation

Trois ambassadeurs de tri et un coordinateur sont employés par la collectivité, au service communication, afin d'informer les habitants sur le tri des déchets. Le service travaille suivant les directives **du programme local de prévention des déchets** (mis en place par délibération du Comité Syndical du 4 janvier 2012) et en collaboration avec les services techniques pour identifier et corriger, au quotidien, les problèmes sur le terrain.

Le SIRTOM de la Région d'Apt sensibilise le public sur sa mission et sur les enjeux liés à la gestion des déchets via sa gazette trimestrielle d'information, des jeux-concours, des visites de sites, des outils de sensibilisation, l'internet via www.sirtom-apt.fr, une journée portes-ouvertes, sa participation à diverses manifestations locales (marchés forains, campings, kermesses, manifestations sportives...) et bien sûr via sa présence en porte-à-porte pour les rencontres directes avec les habitants.

- **Promotion du compostage domestique** : mise à disposition de composteurs individuels.

Dans le cadre d'une politique spécifique de réduction des déchets avec la mise en œuvre d'un programme local de prévention, le SIRTOM de la Région d'Apt poursuit en 2013 la distribution des composteurs individuels pour les déchets verts et fermentescibles avec la distribution de 300 unités. La collectivité propose la mise à disposition d'un composteur en bois moyennant une participation de 21€

Le territoire rural du syndicat (taux habitat vertical 6.41% population) se prête à cette technique qui permet une valorisation à la source des déchets et limite ainsi le coût de transport et de traitement. Cette opération est mise en place depuis 2002 avec 2232 composteurs distribués.

- **Distribution de poules**

250 familles du territoire du SIRTOM ont adopté, lors des distributions de juillet et novembre 2013, deux poules pour réduire le poids de leurs poubelles moyennant une participation de 5€.

Entassées dans des cages à claire-voie en plastique, les 500 poules pondeuses rousses âgées de 6 mois ont fait le trajet depuis St Maximin la Ste Baume dans le Var pour rejoindre leur nouveau foyer vaclusien.

- **Sensibilisation en milieu scolaire**

97 animations ont été menées au cours de l'année 2013 représentant plus de 2 000 élèves sensibilisés dans des écoles maternelles, primaires, collèges, lycées, centres de loisirs, centre de formation... sur le thème de la collecte sélective et de la prévention des déchets. Ces interventions sont dispensées gratuitement et correspondent aux besoins des élèves dans le cadre du programme scolaire. Le partenariat engagé avec les classes s'adapte à la demande des enseignants et permet au SIRTOM d'apporter sa compétence technique au sein même des classes.

- **Visite de sites**

Organisation de visites des déchetteries, quai de transfert avec scolaires, usagers.

- **Journée portes-ouvertes**

Lors de la Semaine du Développement durable, le SIRTOM de la Région d'Apt organise, depuis 2009, le dimanche de la première semaine d'avril une journée portes-ouvertes.

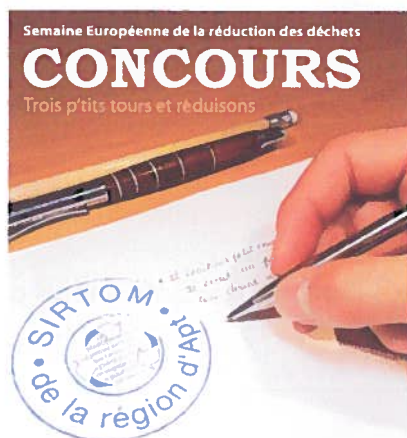
Cet évènement de plus en plus populaire sur notre territoire a rassemblé quelques 500 personnes sur le site du SIRTOM en 2013. Le thème national de la semaine a porté sur la transition énergétique, l'association AERE a d'ailleurs présenté un stand d'information sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

Invité d'honneur également en 2013 l'artiste TAPEZO a exposé des œuvres confectionnées à base de circuits imprimés, de cartes mères récupérées en déchetterie avec pigments et ocres issues du territoire de la région d'Apt.



De nombreux autres stands gratuits pour les enfants ont été proposés : château gonflable, ateliers créatifs, présentation camion poubelle, quai de transfert. Pour les bricoleurs en herbe, l'association « la tête dans les poubelles » animait un atelier de recyclage et de transformation des canettes de soda en jouets ou objets décoratifs. Des ateliers similaires étaient mis en place pour la confection d'objet en cartons et en bouteille plastique.

- **Concours Trois p'tits tours et réduisons**



Gagnez 800€ !

Du 16 au 23 novembre 2013

Rejoignez nous sur www.sirtom-apt.fr

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) qui s'est déroulée du samedi 16 au samedi 23 novembre 2013, le SIRTOM de la région d'Apt a lancé le concours « Trois p'tits tours et réduisons ».

Le but du concours était de trouver au moins quatre vers, en langue française uniquement, sur le thème de la réduction et de la prévention des déchets en utilisant un air populaire au choix.

Deux récompenses ont été attribuées :

> Le premier prix « tout public » de 800 € a été attribué à Mme Barbara Casenave d'Apt.

> Le prix « spécial jeune public » a été accordé ex aequo à l'ALSH du Paou d'Apt et à l'école Primaire de Lacoste. Les deux établissements se sont partagé la somme de 300 €.

- **Téléthon**

Pour la troisième année consécutive, le SIRTOM de la Région d'Apt s'est associé à l'Association Française contre les Myopathies. Une campagne d'affichage dans les commerces, lieux publics a été lancée sur ce partenariat, relayé dans la presse locale.

Un chèque de 5000€ a été remis à la coordinatrice départementale. Cette somme correspond au gain généré par la collecte des bacs jaunes durant le mois de décembre 2013 soit 17 tonnes de bouteilles et flacons plastiques.



La vente de la collecte des bouteilles plastiques sera reversée au Téléthon
www.sirtom-apt.fr



- **Exemplarité de la collectivité**

Le Syndicat tend à développer une politique d'exemplarité du SIRTOM en matière de prévention des déchets et plus largement de développement durable : achats publics éco-responsables, tri et réduction de la consommation de papier, dématérialisation, diminution des émissions de CO₂, modification de la machine à café afin de privilégier les gobelets réutilisables.

- **Accompagnement agenda 21**

Le SIRTOM de la Région d'Apt met à disposition des municipalités, un agent titulaire pour exercer les fonctions de suivi et de mise en œuvre du volet déchets du projet agenda 21 des communes.

L'agent du SIRTOM apporte sa compétence, participe à la mise en oeuvre du programme de travail préalablement défini. Aucune participation financière n'est demandée pour cette action.

La ville d'Apt a fait appel à ce service pour lancer le tri des papiers dans ses locaux en 2013.

- **Stand d'information**

20 animations sur les marchés et campings, foires, manifestations sportives et événements divers avec distribution de 700 sacs de pré-collecte pour informer sur les consignes de tri.

- **Stand Caddie Malin**

Ateliers installés dans l'ensemble des halls de supermarché du territoire avec ses conseillers du tri pour apprendre au public à consommer plus responsable et moins cher. En comparant deux caddies contenant les mêmes produits dans un conditionnement différent, on découvre que les quantités d'emballages varient avec le prix d'un produit à l'autre.

- **Porte-à-Porte**

Passage en porte-à-porte chez les habitants avec distribution de sacs de pré-collecte et guides du tri selon les difficultés rencontrées lors du ramassage des conteneurs et modifications du fonctionnement (mise en place des conteneurs enterrés, ramassages des cartons des commerçants...). Environ 500 foyers ont été démarchés lors de ce type d'action notamment sur les communes de St Martin de Castillon, Caseneuve, Viens et Apt.

- **Nouveaux voisins**

Lettre de bienvenue aux nouveaux résidents sur le territoire du Syndicat avec communication des consignes de tri et abonnement à la gazette d'information. 650 foyers ont été ciblés en 2013 par cette opération.

- **Messages radio locale**

Campagne publicitaire sur Comète FM (96.4), diffusion de spots sur la collecte sélective / réduction des déchets...

- **L'info sur nos Déchets**

Gazette trimestrielle d'information avec 2300 abonnés papier et 100 abonnements dématérialisés (courrier électronique).

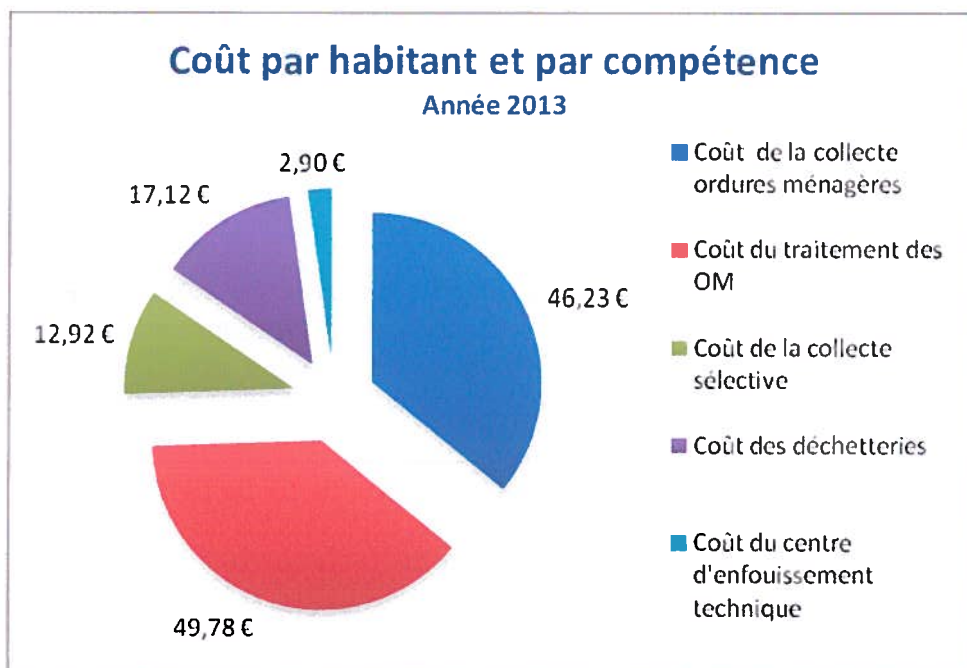
Les données financières

1. Coût annuel moyen par habitant

Le coût des services ramenés à l'habitant prend en compte les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

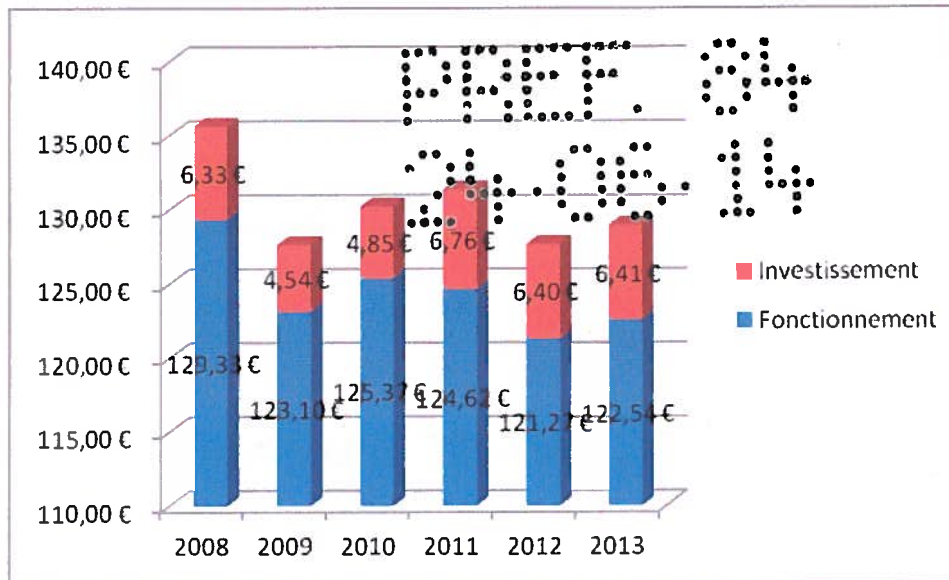
En 2013, le coût annuel moyen par habitant est de 128.95 €.

Il se répartit de la façon suivante :



Depuis 2008, les participations moyennes par habitant demandées aux communes et communautés de communes sont passées de 135.66 € à 128.95 €.

Evolution du coût des services par habitant



2. Les principales recettes de fonctionnement par services

Produits des services	Collecte OM	Collecte sélective	Déchetteries	C.E.T.
Redevance enlèvement (Marché, colonies)	24 542.76 €			
Régie déchetteries			2 520.00 €	
Dépôts C.E.T.				2 968.24 €
Autres marchandises (Régie composteurs, ventes batteries, cartons...)			56 193.75 €	
Autres produits (Col. Sél., régie plastiques agricoles)		118 540.23 €		
Divers (Aire de lavage...)	1 800.00 €			
Total année 2013		206 564.98 €		

3. Marchés conclus au cours de l'exercice budgétaire 2013

- **Marchés de fournitures**

Marchés entre 20 000 et 89 999.99 euros HT

Objet du marché	Titulaire	CP
Acquisition d'un châssis cabine et d'une BOM avec grue auxiliaire avec reprise Lot n°2 : BOM	GEESINK NORBA GROUP	69780
Acquisition d'un châssis cabine et d'une BOM avec grue auxiliaire avec reprise Lot n°3 : Grue auxiliaire	CONNECT SYTEE	13854
Acquisition d'une remorque porte-caisson	REMORQUE LOUAULT	89170
Prestation de location avec entretien des vêtements de travail	ELIS	13127
Location et maintenance d'un copieur numérique multifonction	AXENS SA	84000

Marchés entre 90 000 et 199 999.99 euros HT

Objet du marché	Titulaire	CP
Acquisition d'un châssis cabine et d'une BOM avec grue auxiliaire avec reprise Lot 81 : Châssis cabine avec reprise	Garage GAY	84400

• **Marchés de services**

Marchés entre 20 000 et 89 999.99 euros HT

Objet du marché	Titulaire	CP
Traitement des déchets inertes provenant des déchetteries	SAS PINGUET ENVIRONNEMENT	84220
Vérifications techniques périodiques obligatoires	APAVE	84918
Maintenance et achat d'extincteurs	ISS HYGIENE ET PREVENTION	13015

Marchés entre 90 000 et 199 999.99 euros HT

Objet du marché	Titulaire	CP
Traitement du tout-venant et des encombrants issus des déchetteries	CSDU 04	04210
Traitement des déchets de bois issus des déchetteries	VALECOBOIS	13127
Lavage des bacs OM et CS pour les années 2014 et 2015	S2P	13800

Marchés entre 200 000 et 4 999 999 euros HT

Objet du marché	Titulaire	CP
Transport des déchets issus du poste de transit	MAUFFREY SA	88211
Tri et conditionnement des collectes séparées	SITA SUD	11785

4. Evolution budgétaire de 2009 à 2013

	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses de fonctionnement	5 163 343.72 €	5 210 512.98 €	5 090 738.57 €	5 423 249.12 €	5 512 295.88 €
Dépenses d'investissement	611 327.53 €	1 204 120.73 €	1 402 746.44 €	673 590.48 €	915 325.60 €
Total dépenses	5 774 671.25 €	6 414 633.71 €	6 493 485.01 €	6 096 839.60 €	6 427 621.48 €
Recettes de fonctionnement	5 130 744.57 €	5 452 139.62 €	5 522 907.23 €	5 785 439.96 €	5 705 458.10 €
Recettes d'investissement	927 370.21 €	1 868 550.48 €	1 966 164.24 €	1 451 425.27 €	2 004 966.32 €
Total recettes	6 058 114.78 €	7 320 690.10 €	7 489 071.47 €	7 236 865.23 €	7 710 424.42 €

5. En-cours de la dette

L'en-cours de la dette est à présent constitué de huit emprunts.

	2009	2010	2011	2012	2013
Capital restant dû	1 361 809.40 €	1 144 575.98 €	1 258 996.03 €	1 426 599.02€	1 197 911.41 €
Intérêts des emprunts	68 446.22 €	57 873.77 €	52 448.49 €	53 831.78 €	43 243.63 €
Amortissements	200 706.32 €	208 579.95 €	278 924.11 €	260 514.30 €	268 173.31 €
Annuités	269 152.54 €	266 453.72 €	331 372.60 €	314 346.08 €	311 416.94 €

Trois emprunts sont arrivés à échéance en 2013. Trois autres emprunts prendront fin en 2015 et un quatrième en 2016.

